



## L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU LAC BÉNIT

### LES ENJEUX DU LAC BÉNIT

La surfréquentation représente une menace pour ce site, du fait de la pression exercée sur les habitats naturels par les diverses activités humaines, souvent inadaptées : baignade, camping, feux, piétinement des herbiers, bruit, pollutions diverses... Les mesures à mettre en œuvre visent donc à sensibiliser les usagers du site à la fragilité de ce milieu et aux bonnes pratiques à adopter, mais aussi à canaliser la fréquentation.



#### + D'INFOS :

Service environnement: 04 57 54 22 00 - environnement@2ccam.fr

### FICHE D'IDENTITÉ



#### Localisation :

communes de Mont-Saxonnex et de Marnaz.



**Altitude :** 1 450 mètres.



#### Origine :

formation par retrait glaciaire.



#### Profondeur maximale :

environ 8 mètres.



**Surface :** environ 4 hectares.



#### Peuplement piscicole :

truites arc-en-ciel et fario, vairons, tanches...



#### Autres espèces animales :

**Amphibiens** (alyte accoucheur, crapaud commun, triton alpestre)  
**Papillons** (azuré du serpollet, chiffre)  
**Libellules** (aesche des joncs, cordulie métallique)  
**Oiseaux** (gypaète barbu, lagopède alpin, tétras-lyre)...



**Enjeux :** préservation des habitats naturels (particulièrement les herbiers du tour du lac) et de la faune face à la surfréquentation du site et aux pratiques inadaptées.

### LES CONSIGNES À RESPECTER



**BAIGNADE INTERDITE**  
Y compris pour les chiens



**NAVIGATION INTERDITE**



**SURVOL EN DRONE DÉCONSEILLÉ**



**FEUX AU SOL ET BARBECUES INTERDITS**



**CAMPING INTERDIT**



**VÉHICULES À MOTEUR INTERDITS**



**NE PAS CUEILLIR LES PLANTES**  
Certaines sont protégées



**NE PAS LAISSER DE DÉCHETS SUR PLACE**



**PAS DE CAPTURE DES AMPHIBIENS**  
Ils sont protégés



**PÊCHE RÉGLEMENTÉE**



**NE RIEN JETER DANS LE LAC**



**TENIR SON CHIEN EN LAISSE**

## UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER

Le lac Bénit bénéficie de la **politique Espaces Naturels Sensibles** portée par le Conseil Départemental et déclinée localement par la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes. Cette politique vise à mettre en œuvre des actions pour protéger et valoriser les sites naturels présentant une grande richesse écologique.

Le lac Bénit fait également partie du **réseau européen de sites Natura 2000**, qui vise une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les activités humaines. Il s'inscrit dans le périmètre du **site Natura 2000 du massif du Bargy**.

De plus, le lac Bénit est un **site classé** depuis 1909 au titre des sites et monuments naturels de caractère artistique.



## QUELQUES ANIMAUX DU LAC BÉNIT

### L'ALYTE ACCOUCHEUR *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Ce petit crapaud est essentiellement actif au crépuscule et la nuit, restant caché le jour sous des pierres, du bois mort ou même sous la terre. Sa période de reproduction couvre tout le printemps. Le mâle a la particularité de porter les œufs enroulés sous forme de chapelet autour de ses pattes arrière, qu'il vient mouiller chaque soir dans l'eau du lac. L'éclosion a lieu lors d'un des bains quotidiens et c'est dans l'eau que se poursuit le développement des têtards.

L'alyte accoucheur bénéficie d'une protection renforcée mentionnant notamment l'interdiction de porter atteinte aux différents habitats abritant son cycle de reproduction.



Espèce protégée, classée « **En danger critique** » sur la liste rouge départementale des amphibiens



Auteur : Yves FOL©  
Source : haute-savoie.lpo.fr

### LE TRITON ALPESTRE *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Cet amphibien ressemblant à une salamandre se caractérise par un corps gris bleu sur le dessus et un ventre orange vif. A la différence de la salamandre qui connaît une vie terrestre toute l'année, le triton alpestre possède une vie aquatique au printemps afin de se reproduire et de pondre ses œufs. Il fréquente les eaux calmes et peu profondes. Il se nourrit d'invertébrés mais aussi d'œufs d'amphibiens. Il est très sensible à la pollution des eaux et à la destruction de ses habitats naturels.



Auteur : Kathy2408©  
Source : pixabay.com

### LE TÉTRAS-LYRE *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Cet oiseau, également appelé « petit coq de bruyère », est une espèce à forte valeur patrimoniale. Les Alpes du Nord abritent près des 2/3 des effectifs français. Le Tétrás-lyre fréquente les forêts de conifères avec clairières. Il se nourrit essentiellement de végétaux, notamment d'aiguilles et de bourgeons de conifères. En hiver, il s'enfonce dans la neige pour se protéger du froid. Il est alors très sensible au dérangement pendant cette période, vivant sur ses réserves d'énergie. Les pratiques sportives hivernales peuvent induire une perturbation de l'espèce lorsqu'elles ont lieu au sein de ses zones d'hivernage.



Espèce protégée, classée « **Vulnérable** » sur la liste rouge régionale des oiseaux



Auteur : JayneAS©  
Source : pixabay.com